# SUBSIDE RÉGION WALLONNE EN VUE DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIVE

Pour les agriculteurs qui désirent bénéficier d'une aide pour la création et le développement de coopératives dans le secteur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles, la région a prévu une aide.

## Aide de 2000 euros maximum

L'aide aux producteurs prend la forme d'une subvention en capital dont le montant maximum s'élève à 2.000 euros. Donc par exemple, un producteur investissant 2.000 euros en parts de capital dans une coopérative, peut, moyennant le respect des procédures administratives, être soutenu par un subside du même montant émanant de la Région wallonne.

# **Conditions**

- Disposer d'un numéro de producteur
- Investir dans une coopérative traitant du même secteur d'activité que le producteur investisseur.
- Cette aide peut-être octroyée maximum une fois tous les 3 ans
- Cette aide fait partie d'un ensemble d'aides accessibles aux producteurs, nommées « minimis ». Par producteur, l'ensemble des aides minimis sollicitées ne peut dépasser le montant total de 20.000 euros étalées sur trois années comptable.

## Délais

Le système fonctionne actuellement par trimestre.

Trimestre 1 : rassemblement des demandes. Au besoin, demande de précisions ou documents manquants

Trimestre 2 : validation des demandes

L'ensemble de la procédure s'étale environ sur 6 mois.

# Base juridique

La base juridique est l'arrêté ministériel du 20/07/2017, précisant les conditions et les modalités d'octroi de l'aide. S'agissant d'une aide d'État, elle s'inscrit dans le respect du règlement n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

### Contact

Service Public Wallonie: Pascal Bodson — <u>questionsdd@dqo3.be</u>

#### Liens

- Explication de l'aide : <a href="https://agriculture.wallonie.be/regime-d-aides-regionales-aux-agriculteurs-pour-la-transforma-tion-et-la-commercialisation-de-produits-agricoles">https://agriculture.wallonie.be/regime-d-aides-regionales-aux-agriculteurs-pour-la-transformation-et-la-commercialisation-de-produits-agricoles</a>
- Formulaire à compléter : <a href="https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/52789/Formulaire\_2018.pdf/8879cba7-6384-468c-973e-074a677f9323">https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/52789/Formulaire\_2018.pdf/8879cba7-6384-468c-973e-074a677f9323</a>
- Notice explication du formulaire : <a href="https://agriculture.wallonie.be/regime-d-aides-regionales-aux-agricul-teurs-pour-la-transformation-et-la-commercialisation-de-produits-agricoles">https://agriculture.wallonie.be/regime-d-aides-regionales-aux-agricul-teurs-pour-la-transformation-et-la-commercialisation-de-produits-agricoles</a>

